



Contrat de saillie - saison 2020

Blackwoodland Rock SL
IAC

L'éleveur

Nom –

Tel – Email –

Réserve pour la saison de monte 2020 et pour la jument

..... N° Sire :

Une saillie de l'étalon Blackwoodland Rock SL en IAC.

La saillie sera mise en place chez/au

.....
L'éleveur s'engage à régler le Syndicat Linaro, par chèques distincts (à l'ordre du SL) de :

- 110 € TTC (100 € HT) une dose propriété du SL + 495 € TTC (450 € HT) au poulain vivant 2021
- 111,60 € TTC (93 € HT) si le transport doit être assuré par Eurogen - supplément de 12 € TTC (10 € HT) pour les livraisons le samedi matin

- Les doses ont déjà été payées directement sur le site du Syndicat Linaro
- Les frais de transport ont déjà été payés directement sur le site du Syndicat Linaro

- Le chèque de la carte devra obligatoirement être joint au contrat. Dans le cas contraire, la carte de saillie ne sera pas délivrée à l'inséminateur.

- Le contrat accompagné des règlements doit être envoyé, signé, par lettre simple, à Jean-Marc Lefevre - Résidence Grand Parc - 4 B rue de Paris - 14100 LISIEUX. L'éleveur sera informé par mail de la validation de sa commande dès réception du contrat et des règlements.
Tout contrat IAC doit faire l'objet d'un enregistrement du client en ligne sur www.syndicatlinaro.com
La présente commande sur le site du SL porte le n°..... (mention obligatoire)

- Tout nouvel achat de carte doit faire l'objet d'un nouveau contrat.
- La déclaration de naissance du poulain 2021 sera envoyée à l'éleveur lorsque celui-ci informera le Syndicat Linaro de la naissance de son poulain et contre encaissement du chèque de carte.
- Le SL ne sera rendu responsable d'aucune pénalité de retard et/ou dysfonctionnement dans la procédure si l'éleveur ne respecte pas les conditions et délais indiqués ci-dessus.

Fait à Le / /

(L'éleveur conserve un exemplaire du contrat)

Signature de l'Eleveur

Jean-Marc Lefèvre
pour le Syndicat Linaro

Le présent contrat signé par le Vendeur et l'Acheteur tient lieu de facture